



Le Trimestriel du Centre

« Quand la loi sur les Indiens n'a plus sa raison d'être » : La route vers l'autonomie gouvernementale

Tandis que certaines communautés des Premières Nations tentent d'acquiescer un contrôle accru de leurs propres affaires en suivant la route tracée par affaires indiennes, la communauté de Membertou à Sydney en Nouvelle Écosse choisit une route alternative pour y parvenir. La communauté exerce son droit inhérent pour développer sa propre législation afin de définir son appartenance, son utilisation territoriale ainsi que les règles en matière de succession des Leaders.

Dan Christmas, conseiller principal du chef Terrance Paul, explique que, grâce à une approche stratégique en matière de développement économique, la communauté Membertou a obtenu la capacité financière suffisante pour atteindre l'autonomie gouvernementale.

Cela dit, la bande se sent brimée par les lois existantes qui l'empêchent de définir son propre code de citoyenneté et ou de déterminer comment elle peut utiliser son territoire pour assurer son développement social et économique. Selon Dan Christmas, « cela freine notre développement et compromet notre avenir. »

Comment faire en sorte que la Loi sur les Indiens n'ait plus sa raison d'être? D'abord et avant tout, il faut mettre en place des mécanismes de consultation et de mobilisation de la communauté. À l'automne 2009, le CNGPN a animé deux ateliers à Membertou, l'un sur l'engagement citoyen, l'autre sur l'élaboration d'un code de citoyenneté. On a également mis en œuvre d'autres initiatives comme une journée portes ouvertes, un bulletin périodique, l'embauche à plein temps d'un coordonnateur à la gouvernance et l'utilisation des médias sociaux afin de mieux informer les citoyens et de susciter leur participation.

Dan Christmas est convaincu que, pour pouvoir changer les choses, les communautés doivent miser



Le chef Terry Paul et M. Edward Allen, du CNGPN, signent un protocole d'entente

sur leurs propres ressources à l'interne. « Si la nation Membertou s'était contentée de se laisser guider par la Loi sur les Indiens, dit-il, elle ne serait pas rendue là où elle est aujourd'hui. Nous ne devons pas compter uniquement sur les instances de l'extérieur. Je crois fermement que nous pouvons mettre fin à notre dépendance du gouvernement si nous avons la conviction profonde que nos peuples ont les ressources pour parvenir à l'autonomie. »

Le chef Terrance Paul renchérit : « Ayez confiance en vos citoyens et faites-les participer. Impliquez-les dans l'élaboration d'une vision d'avenir pour votre nation. Si la communauté travaille en équipe, le succès viendra plus facilement. »

Le point sur les *régions*

ontario | Les valeurs culturelles au service des leaders de la bande des Chippewas de la Thames

Les leaders récemment élus de la Première nation des Chippewas de la Thames ont engagé un dialogue avec la communauté et ont fixé certains objectifs à atteindre au cours de leur mandat. Cette bande du sud de l'Ontario compte 2 400 citoyens dont quelque 800 vivent au sein de la communauté.

Le CNGPN fut invité à animer un atelier d'une durée de deux jours portant sur la planification stratégique, les principes de gouvernance et l'engagement citoyen. Les présentations faites durant cet atelier mettaient l'accent sur l'importance de recueillir les suggestions et commentaires des citoyens et d'établir de bonnes structures de gouvernance.

Bien déterminés à œuvrer aux intérêts supérieurs de leur nation, les leaders ont insisté sur l'urgence d'informer les membres de leur communauté et de favoriser leur participation. Surtout, ils veulent que les diverses initiatives et projets qu'ils mettent en œuvre s'appuient sur les valeurs et les pratiques culturelles de la communauté. Ils ont également discuté de la pratique traditionnelle qui consiste à amener les jeunes à s'engager et à prendre leur place en tissant des liens avec les aînés de la communauté.

colombie-britannique | La nation Heiltsuk et l'obligation de l'État de consulter et d'accommoder

La nation Heiltsuk, dont les droits et titres sur leurs terres ancestrales n'ont jamais été éteints, continue d'entretenir un lien étroit avec son territoire en y maintenant ses activités traditionnelles de pêche, de chasse et autres pratiques culturelles.

Avec l'aide du CNGPN, le conseil tribal de la nation Heiltsuk s'est réuni pour discuter de questions importantes touchant l'obligation de l'État de consulter et d'accommoder les Nations et ce dans leur intérêt. Pour le conseil, c'était l'occasion de discuter de la mise en œuvre des politiques et approches de consultation et d'accommodation propres à la nation Heiltsuk en matière de droits et de titres inhérents dans ses relations avec les gouvernements, les industries et autres organisations.

prairies | Les Premières nations visées par le Traité no 8 et l'élaboration d'une constitution

L'atelier d'une durée de trois jours animé par le CNGPN et portant sur l'élaboration d'une constitution, auquel ont participé 24 représentants de Premières nations albertaines visées par le Traité no 8, a connu un franc succès. L'atelier a permis aux participants d'acquérir une connaissance de base de ce qu'est une constitution et du processus d'élaboration d'une constitution. De plus, ils ont pu se familiariser avec les défis à relever durant un tel processus et avec les solutions possibles.

L'élaboration d'une constitution est une étape fondamentale dans le processus de reconstruction des Premières nations et d'implantation de l'autonomie gouvernementale. De tout temps, les Premières nations se sont gouvernées en vertu de principes, de lois, de droits et de responsabilités clairement définis et compris par tous les citoyens. Aujourd'hui, elles doivent mettre en place les éléments de base d'une constitution afin d'établir les bases concrètes d'une autonomie gouvernementale efficace. Le développement d'une constitution constitue pour les Premières nations une étape importante dans l'affirmation de leurs titres ancestraux et l'application de leurs droits inhérents et de leurs droits issus de traités.

quebec | La Vision des Algonquins du Nord Ouest du Québec

Récemment, le Centre national pour la gouvernance des Premières Nations est allé à la rencontre de cette communauté afin de présenter l'atelier Prospective communautaire au cours duquel la Nation a fait une rétrospective des événements importants et marquants de son histoire, avec pour objectif de faire jaillir une vision qui guidera leurs pas tout au long de leurs démarches vers une plus grande autonomie gouvernementale.

Des représentants de diverses communautés algonquines étaient présents lors du déroulement de cet atelier. Après avoir participé aux différentes activités visant à faire ressurgir la vision, ils ont convenu qu'ils présenteraient cette vision aux membres de leurs communautés, et qu'ils souhaitaient faire le même exercice avec ces derniers, afin de valider celle qui est ressortie lors de la session avec le CNGPN.